

## « Projets Jeunesse de l'Oise Rurale (PJOR) » Année scolaire 2018-2019

**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 14 MAI 2018**

*Dossier téléchargeable sur le site du Conseil départemental de l'Oise et le Portail Educatif de l'Oise*

<http://www.oise.fr/projets-jeunesse-de-l-oise-rurale/>

<http://www.peo60.fr/projets-jeunesse-de-l-oise-rurale/>

### PRESENTATION GENERALE ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Le Département de l'Oise s'engage pour un développement équilibré de tous les territoires par un accompagnement des zones rurales dans le développement de leurs activités, y compris à destination des jeunes. Par ce dispositif, il soutient les initiatives locales qui permettent de favoriser le développement de lieux et temps de rencontres tout en mobilisant et valorisant la jeunesse.

Cette dernière est plurielle, de même que les valeurs et pratiques qui animent les jeunes. La période de transition entre l'enfance et l'âge adulte est une période clé durant laquelle le jeune se nourrit des échanges, rencontres, découvertes et expériences à sa portée.

Afin de l'accompagner dans cette étape de sa vie, les projets soutenus par le Conseil départemental devront contribuer à son épanouissement personnel mais aussi à l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences, tout en prenant en compte ses lieux de vie.

Par ce dispositif, le Département soutiendra les **projets hors temps scolaire et engageant des jeunes de 11 à 16 ans dans la vie de leur territoire.**

Dans un objectif global de **transmission de valeurs citoyennes**, les PJOR ont pour finalités de :

- Faciliter l'accès à des activités péri et extrascolaires dans des zones où l'offre est restreinte ou difficile d'accès ;
- Créer du lien social sur le territoire ;
- Impliquer les jeunes dans la vie locale ;
- Favoriser leur ouverture d'esprit, leur estime de soi et le respect d'autrui ;
- Contribuer à leur réussite éducative et leur insertion socioculturelle ;
- Permettre l'émergence de nouvelles pratiques éducatives et méthodes pédagogiques originales.

La conception d'un PJOR repose sur quatre étapes :

- **Diagnostic** : constater et identifier les besoins et attentes sur le territoire ;
- **Objectifs** : définir des objectifs précis pour remédier au(x) constat(s) ;
- **Définition du contenu** : proposer une démarche éducative, ayant pour but de rendre les jeunes acteurs du projet et d'en faire de futurs citoyens responsables, impliqués dans la vie de leur territoire.
- **Evaluation** : proposer une évaluation participative et en définir les modalités et critères.

Les approches et thématiques possibles sont nombreuses pour impliquer les jeunes : citoyenneté, tradition, mémoire, savoir-faire, solidarité, art, culture, patrimoine, histoire, environnement, sport, médiation.

Les projets à caractère purement évènementiel ou constituant un catalogue d'activités de consommation ne seront pas recevables.

## PUBLIC

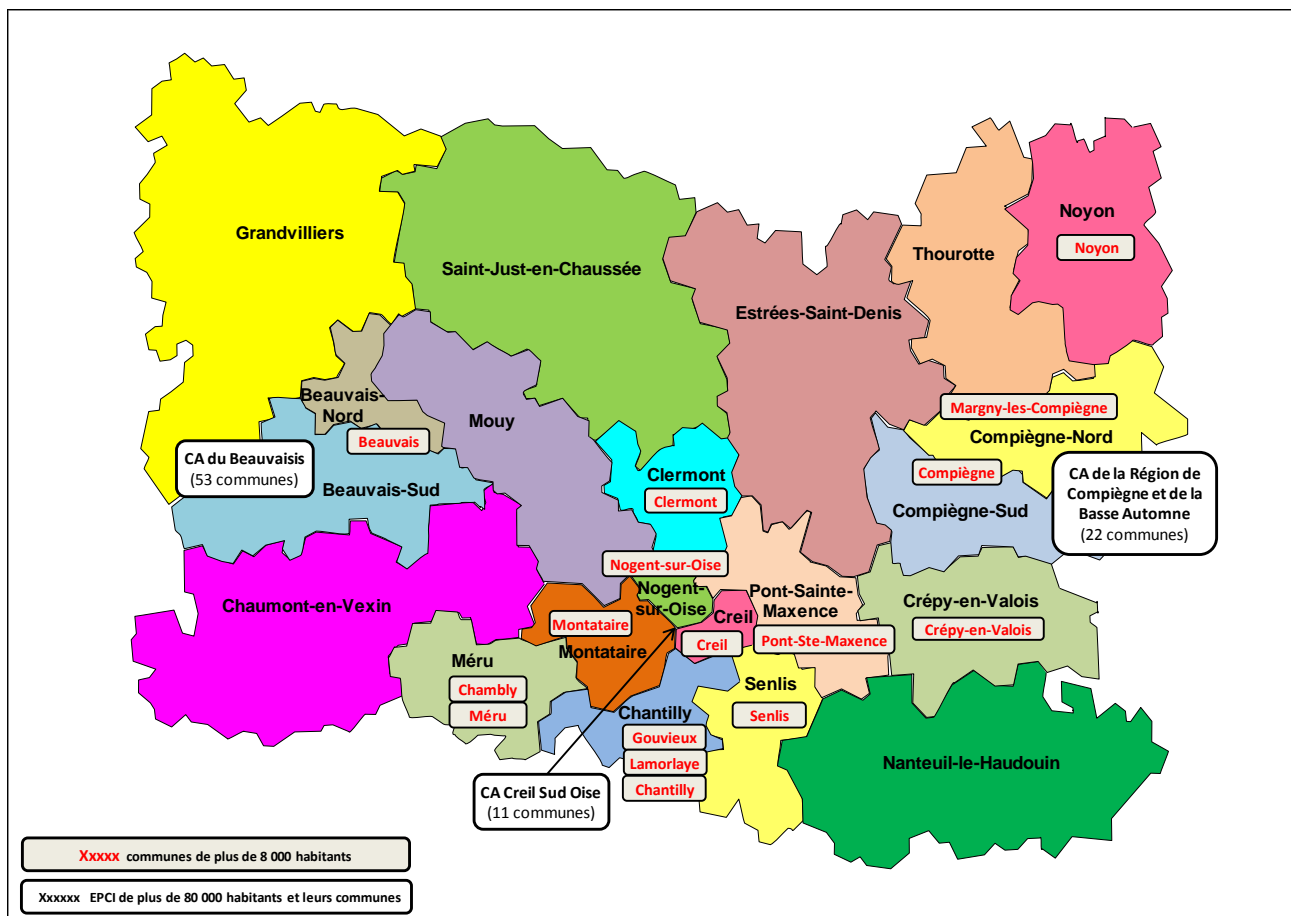
Les Projets Jeunesse de l'Oise Rurale doivent cibler les **jeunes de 11 à 16 ans, hors temps scolaire** (pause méridienne, soirée, mercredi, week-end, vacances). La tranche d'âge du public cible peut se voir élargie en fonction des projets (passerelles enfants/adolescents par exemple) et du fonctionnement interne des structures porteuses mais les jeunes de 11-16 ans doivent rester les bénéficiaires prioritaires.

Ils doivent se dérouler dans l'Oise mais le public visé ne doit pas résider dans les communes listées en annexe ni dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

## ELIGIBILITE DES PORTEURS

- Le porteur de projet peut être une structure associative ou une collectivité territoriale et doit résider dans l'Oise.
- Ne peut être porteuse une commune de plus de 8 000 habitants ni une commune comprise dans un EPCI de plus de 80 000 habitants. (Cf. carte ci-dessous et liste en annexe).
- Tout EPCI de moins de 80 000 habitants peut être porteur de projet (à condition que le public cible ne réside pas dans une ville de plus de 8 000 habitants mais dans les autres communes de l'EPCI).
- Tout centre social rural ou foyer rural peut être porteur sans condition.
- Toute association peut être porteuse de projet (à condition que le public cible ne dépende pas des communes listées en annexe).
- Un collège ne peut pas être porteur.

### PROJETS JEUNESSE DE L'OISE RURALE Communes et EPCI ne pouvant bénéficier du dispositif



Cf. Liste des communes en annexe

## INSTRUCTION DES PROJETS

### 1) Critères de sélection

Les projets sont appréciés sur la base des critères suivants :

- ❖ Qualité du diagnostic : prise en compte des problématiques du territoire cible et des publics visés
- ❖ Qualité du projet et de ses objectifs
- ❖ Implication des jeunes dans la vie locale et développement de liens sociaux, voire intergénérationnels
- ❖ Implication de partenaires et du collège, le cas échéant
- ❖ Suivi du projet et démarche d'évaluation
- ❖ Cohérence du budget, part d'autofinancement et recherche de cofinancement

### 2) Instruction

Les dossiers sont instruits par le Conseil départemental de l'Oise, en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de l'Oise pour les projets impliquant des collèges.

### 3) Contractualisation et modalités de versement

L'intervention du Département est formalisée à travers des **conventions** le liant avec les porteurs de projet. Ces conventions sont signées pour une durée d'un an.

Le Conseil départemental verse 70% de la subvention après signature de la convention et le solde après remise et validation des bilans (d'activités et financier) au prorata des dépenses réglées.

### 4) Financement

- Taux d'intervention jusqu'à 40 % maximum du budget global

- Plafond de subvention fixé à 6 000 €

Pour tous les porteurs, un autofinancement sur fonds propres est obligatoire (par exemple, une part de subvention de fonctionnement affectée au projet, une part des aides à l'emploi dont bénéficie la structure, etc.).

Pour les associations, sont prises en compte dans le budget global prévisionnel la mise à disposition de matériel, locaux, personnel, ou la valorisation du bénévolat, dans la limite de 30 % du budget global.

Pour les collectivités locales (communes et intercommunalités), ne sont pas pris en compte dans les dépenses subventionnables les salaires et charges des employés permanents des collectivités.

### Pièces à fournir

- Le dossier d'appel à projets complet et signé.
- Pour tous les porteurs : Relevé d'Identité Bancaire, Code SIRET, Code APE.
- Pour les associations : les statuts et la liste des membres du bureau et du Conseil d'administration entérinée par la dernière assemblée générale, accompagnés du récépissé délivré par la préfecture.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

➤ **Date limite de dépôt des dossiers : Lundi 14 mai 2018.**

- **Semaines 23 et 24** : auditions des nouveaux porteurs, si nécessaire.
- **Juin/Juillet 2018** : instruction des dossiers et réunion du comité de pilotage.
- **Septembre 2018** : réunion de la commission permanente et notification aux porteurs des décisions prises.

## MODALITES PRATIQUES

Dans la mesure où seuls les dossiers finalisés et complets donneront lieu à instruction, il est possible de prendre l'attache de Nathalie MOOSER, chef du bureau des projets collèges et jeunesse (03 44 06 64 16 / [nathalie.mooser@oise.fr](mailto:nathalie.mooser@oise.fr)), pour toute question.

Les dossiers finalisés, complétés et signés sont à retourner **au plus tard le lundi 14 mai 2018**

- par mail à l'adresse suivante : [nathalie.mooser@oise.fr](mailto:nathalie.mooser@oise.fr)
- ou par voie postale à l'adresse suivante :

Conseil départemental de l'Oise  
Direction générale adjointe Education, Jeunesse, Culture et Sports  
Bureau des projets collèges et jeunesse  
1, rue Cambry – CS 80941  
60024 BEAUVAIS Cedex

**PROJETS JEUNESSE DE L'OISE RURALE - Année scolaire 2018-2019**

**PRESENTATION DU PORTEUR**

Collectivité Territoriale

Association

**DENOMINATION** : .....

**Responsable juridique**

Nom :

Prénom :

Statut :

**Siège social**

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

E-mail :

Ville :

Télécopie :

**S'il s'agit d'une association,**

- Date de création de l'association :
- Association créée sous l'égide de la loi 1901 :  oui  non
- Date de parution au JO : N° :

**But de l'association ou du service concerné pour les collectivités**

**PRESENTATION DU PROJET**

**INTITULE DU PROJET**

--

**RESPONSABLE(S) DU PROJET**

Nom Prénom	Fonction	Contact (tél/mail)

**DIAGNOSTIC**

**Problématiques repérées sur le territoire, besoins et attentes identifiés concernant les jeunes ciblés**

--

**Actions existantes ou déjà mises en œuvre sur le territoire pour les jeunes**

--

**OBJECTIFS DU PROJET**

**Les objectifs doivent mettre en évidence les résultats que le porteur de projet cherche à atteindre. Ils devront être formulés avec précision, être réalistes et mesurables.**

--

**PUBLIC VISE PAR LE PROJET**

Nombre	Tranche d'âge	Commune(s) de rattachement

**DESCRIPTIF DU PROJET - Contenu et déroulement**

Si le projet contient plusieurs actions, il est important de décliner chacune d'entre elles, de faire apparaître leur transversalité et leur cohérence globale par rapport au projet.

**IMPLICATION DANS LA VIE LOCALE**

Préciser de quelle manière les actions mises en œuvre permettent d'impliquer les jeunes dans la vie de leur territoire et de créer du lien social.

**MIXITE**

Préciser en quoi le projet favorise la mixité (sociale, de genre, générationnelle, géographique, culturelle, etc.)

--

**PERIODICITE DU PROJET**

Indiquer les choix d'horaires et de fréquence (*pause méridienne, fin de classe et soirée, mercredi, week-end, vacances scolaires*)

--

**LIEU(X) DE DEROULEMENT DU PROJET**

--

**SALARIE(S) ET/OU INTERVENANT(S) IMPLIQUE(S)**

Nom Prénom	Fonction dans l'organisme	Rôle(s) dans le projet	Qualifications ou diplômes	Expériences particulières en lien avec le projet	Nb d'heures et coût horaire

**PARTENAIRES ET ROLES (collèges, Etat, autres collectivités locales ou associations, entreprises, autres services du Conseil départemental, etc.)**

Organisme(s)	Rôle et implication dans le projet (soutien logistique, financier, technique, humain, pédagogique, etc.)



## SUIVI ET EVALUATION DU PROJET

Outils permettant d'assurer le suivi et l'évaluation du projet. (*réunions, questionnaires, sondages, etc.*). Indiquer à quel(s) moment(s) le projet sera évalué.

--

### Résultat(s)

Résultat(s) attendu(s)*	Indicateur(s) retenu(s)**

\* Les résultats doivent être la réponse aux objectifs fixés, en lien avec le diagnostic initialement établi.

\*\* Un indicateur est un outil de mesure qui va permettre de vérifier que le résultat attendu est atteint.

## VALORISATION DU PROJET

Indiquer si une restitution est prévue afin de présenter les réalisations éventuelles liées au projet

--

Préciser les actions envisagées permettant de communiquer autour du soutien du Département sur ce projet.

--

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU PROJET

--

**BUDGET PREVISIONNEL**

L'ensemble des postes de dépenses du projet doit être détaillé et des postes de dépenses peuvent être ajoutés au besoin. Le budget doit être équilibré et il est demandé de préciser si les subventions ou autres recettes inscrites sont déjà acquises.

Dépenses (en euros TTC)		Recettes (en euros TTC)		%
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Achats</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Fournitures</li> <li>. Matériel</li> <li>. Alimentation</li> <li>. Autres (préciser)</li> </ul> </li> <li>- <b>Location mobilière / immobilière</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Véhicule</li> <li>. Mobilier</li> <li>. Local / terrain</li> </ul> </li> <li>- <b>Charges de structure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Electricité</li> <li>. Assurances</li> <li>. Frais postaux et téléphone</li> <li>. Carburants</li> <li>. Impressions</li> <li>. Autres (préciser)</li> </ul> </li> <li>- <b>Coûts salariaux liés à l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Employés permanents</li> <li>. Vacataires</li> </ul> </li> <li>- <b>Prestations de services</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Intervenants extérieurs</li> <li>. Entrées pédagogiques</li> <li>. Transports</li> <li>. Frais de communication / édition</li> <li>. Autres (préciser)</li> </ul> </li> <li>- <b>Apports et contributions en nature</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Prêt de matériel</li> <li>. Mise à disposition de locaux</li> <li>. Bénévolat</li> <li>. Autres (préciser)</li> </ul> </li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Auto financement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Fonds propres du porteur (mentionner si subvention de fonctionnement du CD60)</li> <li>. Apports et contributions en nature (30 % maximum)</li> </ul> </li> <li>- <b>Participation des usagers</b></li> <li>- <b>Mécénat/Parrainages/Dons</b></li> <li>- <b>Subvention de l'Etat</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. CAF</li> <li>. Education Nationale</li> <li>. DRJSCS / DDCS</li> <li>. Autres (préciser)</li> </ul> </li> <li>- <b>Subvention de la Région</b> (préciser le service concerné)</li> <li>- <b>Subvention de l'Intercommunalité</b> (préciser le service concerné)</li> <li>- <b>Subvention de la Commune</b> (préciser le service concerné)</li> <li>- <b>Subvention du <u>Département</u>, direction de l'éducation et de la jeunesse : <u>aide sollicitée pour le projet</u></b></li> </ul>		
<b>Total Dépenses</b>		<b>Total Recettes</b>		

Date et lieu

Nom et signature du responsable juridique

**ANNEXE : Listes des communes et quartiers de la politique de la ville ne pouvant bénéficier du dispositif**

❖ **COMMUNES DES EPCI DE PLUS DE 80 000 HABITANTS**

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis		
Allonne	Francastel	Rainvillers
Auchy-la-Montagne	Haudivillers	Rémérangles
Auneuil	Herchies	Rochy-Condé
Auteuil	Hermes	Rotangy
Aux Marais	Juvignies	La Rue-Saint-Pierre
Bailleul-sur-Thérain	Lachaussée-du-Bois-d'Ecu	Saint-Germain-la-Poterie
Beauvais	Lafraye	Saint-Léger-en-Bray
Berneuil-en-Bray	Laversines	Saint-Martin-le-Noeud
Bonlier	Litz	Saint-Paul
Bresles	Luchy	Le Saulchoy
Crèvecœur-le-Grand	Maisoncelle-Saint-Pierre	Savignies
Le Fay-Saint-Quentin	Maulers	Therdonne
Fontaine-Saint-Lucien	Milly-sur-Thérain	Tillé
Fouquénies	Le Mont-Saint-Adrien	Troissereux
Fouquerolles	Muidorge	Velennes
Frocourt	La Neuville-en-Hez	Verderel-lès-Sauqueuse
Goincourt	Nivillers	Warluis
Guignecourt	Pierrefitte-en-Beauvaisis	

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise		
Cramoisy	Nogent-sur-Oise	Saint-Vaast-lès-Mello
Creil	Rousseloy	Thiverny
Maysel	Saint-Leu-d'Esserent	Villers-Saint-Paul
Montataire	Saint-Maximin	

**Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne**

Armancourt	Jaux	Saint-Jean-aux-Bois
Béthisy-Saint-Martin	Jonquières	Saint-Sauveur
Béthisy-Saint-Pierre	Lachelle	Saint-Vaast-de-Longmont
Bienville	Lacroix-Saint-Ouen	Venette
Choisy-au-Bac	Margny-lès-Compiègne	Verberie
Clairoix	Le Meux	Vieux-Moulin
Compiègne	Néry	
Janville	Saintines	

❖ **COMMUNES DE PLUS DE 8 000 HABITANTS**

Beauvais	Chambly	Chantilly	Clermont
Compiègne	Creil	Crépy en Valois	Gouvieux
Lamorlaye	Margny-lès-Compiègne	Méru	Montataire
Nogent sur Oise	Noyon	Pont Sainte Maxence	Senlis

❖ **QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

<b>Communes</b>	<b>Quartiers prioritaires de la politique de la ville</b>
Beauvais	Saint Jean / Saint Lucien / Argentine
Clermont	Les Sables
Compiègne	Vivier Corax / Clos des Roses / La Victoire
Creil	Les Hauts de Creil
Crépy en Valois	Quartier Kennedy
Liancourt	Les Abords du Parc
Méru	Quartier de la Nacre
Montataire	Les Martinets
Nogent sur Oise	Les Coteaux / Les Rochers L'Obier
Noyon	Beauséjour / Mont Saint Siméon
Pont Sainte Maxence	Les Terriers
Villers Saint Paul	Belle Vue Belle Visée